



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 47995

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inquiétante situation des communautés chrétiennes de Syrie, qui souffrent des conflits perpétuels qui minent cette zone géographique. Ces chrétiens d'Orient subissent persécutions et attentats, notamment dans la pratique de leur culte. Il s'agit très concrètement de la disparition progressive des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient. L'enjeu ici est celui de la protection de toutes les minorités religieuses, du libre exercice du culte et de la liberté de conscience. Elle lui demande dès lors quelles actions diplomatiques le Gouvernement entend prendre afin de contribuer à la sécurité de ces populations chrétiennes, ainsi que leur liberté de culte.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. La France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. La France agit régulièrement pour que le Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne condamne les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil Affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La visite du Président de la République au Vatican le 24 janvier dernier a permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant. La France entretient des relations anciennes avec les chrétiens de Syrie et elle est très attentive à leur situation dans le conflit tragique qui déchire aujourd'hui ce pays. Elle maintient des contacts réguliers avec les différentes églises locales et leurs responsables. Le régime de Damas, responsable d'une répression atroce contre son peuple afin d'étouffer ses revendications de liberté et de justice, a conduit le pays à la guerre civile et au chaos. La complicité avec des groupes jihadistes sème la confusion et vise à discréditer l'opposition démocratique. La France soutient la coalition nationale syrienne qui défend un avenir démocratique pour la Syrie et l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur communauté d'origine. La France est mobilisée pour dégager une solution politique dans le cadre de la conférence de Genève II, solution qui doit assurer la sécurité et l'égalité de tous les citoyens. Le gouvernement connaît donc les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant quant à leur situation.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47995

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 561

Réponse publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1762